

Image not found or type unknown



R

Par **domyniq**, le **10/12/2008 à 20:49**

f

Par **Marion2**, le **10/12/2008 à 22:14**

Bonsoir,
On peut réclamer des cadeaux, mais rien n'oblige à les restituer. En revanche, s'il s'agit d'objets de valeur (appartement, voiture...) et que la facture existe, le propriétaire est celui dont le nom figure sur la facture. Donc pour la télé, lecteur DVD et magnétoscope.... et ce ne sont pas des cadeaux de valeur.
[fluo]Vous ne risquez absolument rien.[/fluo].
Gardez vos cadeaux et ne répondez plus aux demandes de votre ex compagnon.
Cordialement